

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 février 2023

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	23	27
Date de convocation		Date Affichage
07/02/2023		20/02/2023
Séance ordinaire		

Le treize février deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Maryvonne MARTIN, 1^{ère} adjointe ; Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire étant empêché.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis GARREAU

Etaient présents : CARON Sylvie, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MARTIN Sébastien, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, ROCHER Ginette, ROUCHER Bertrand, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas, TURMEAU Yannick.

Absents excusés :

BOUTRY Véronique, excusée a donné pouvoir à GENDRONNEAU Thierry,
COCHARD Jean-Pierre, excusé,
GORIN Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à TESSIER – BEAUMONT Cindy,
JOSELON Ingrid, excusée, a donné pouvoir à ROULET Jean-Louis,
RICHARD Mauricette ; excusée, a donné pouvoir à MARTIN Maryvonne,

2023-02-017

SIEML – MARCHE D'ELECTRICITE – GROUPEMENT DE COMMANDES

Un webinaire « groupement d'achat électricité du Siéml », réservé aux actuels et futurs membres du groupement d'achat d'électricité, s'est tenu le 10 février 2023. Monsieur Philippe RAIMBAULT a participé à ce webinaire et, par conséquent, relate les informations communiquées.

Il s'agissait de donner des informations sur :

- *Les actualités sur les marchés de l'énergie*
- *Les mesures d'aides du gouvernement pour les collectivités en 2023*
- *Le Budget/Prix 2023*
- *Le planning pour les futurs marchés*

Une nouvelle version de l'acte constitutif des groupements d'achats du Siéml doit être transmise après le Comité Syndical du Siéml du 7 février.

Aussi, afin d'adhérer au prochain marché d'électricité (pour l'ensemble des membres : actuels et futurs), qui prendra date à partir du 1er janvier 2024, il sera nécessaire de délibérer et de signer la nouvelle convention avant le 31 mars 2023, afin de lancer la procédure d'accord cadre dès le printemps et anticiper au maximum la construction tarifaire des prix de l'électricité au 1er janvier 2024.

Toute structure qui n'aura pas délibéré dans les temps ne pourra intégrer le futur groupement d'achat d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention – groupement de commandes du SIEML en vue de lancer la procédure d'accord cadre et ainsi anticiper la construction tarifaire des prix de l'électricité du 1^{er} janvier 2024

Fait à Terranjou, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance,



Jean-Louis GARREAU

Pour le Maire empêché,



Maryvonne MARTIN, 1^{ère} Adjointe

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 février 2023

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	23	27
Date de convocation		Date Affichage
07/02/2023		20/02/2023
Séance ordinaire		

Le treize février deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Maryvonne MARTIN, 1^{ère} adjointe ; Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire étant empêché.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis GARREAU

Etaient présents : CARON Sylvie, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MARTIN Sébastien, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, ROCHER Ginette, ROUCHER Bertrand, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas, TURMEAU Yannick.

Absents excusés :

BOUTRY Véronique, excusée a donné pouvoir à GENDRONNEAU Thierry,
COCHARD Jean-Pierre, excusé,
GORIN Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à TESSIER – BEAUMONT Cindy,
JOSELON Ingrid, excusée, a donné pouvoir à ROULET Jean-Louis,
RICHARD Mauricette ; excusée, a donné pouvoir à MARTIN Maryvonne,

2023-02-018	CCLA – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE - ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES - rue Rabelais – Martigné- Briand
-------------	--

La Communauté de Communes Loire Layon Aubance a approuvé le 10 septembre 2020 la convention de co-maitrise d'ouvrage pour des travaux d'assainissement en vue de renouveler simultanément les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur la rue Rabelais et les rues annexes sur la commune déléguée de Martigné-Briand commune de Terranjou.

Cette convention n'a pu, pour des raisons matérielles, être signée par la commune de Terranjou.

De plus, les études sont terminées, et un chiffrage de l'opération a été actualisé en phase projet.

Le montant total des dépenses est estimé à 581 615,00 € HT contre 542 550,00 € HT initialement.

La répartition des charges de travaux estimées par le Maître d'œuvre en phase projet est :

- Eaux usées : 205 250,00 € HT
- Eaux pluviales : 201 750,00 € HT

La clé de répartition prévisionnelle pour les frais communs est respectivement pour Terranjou de 49.57% pour les eaux pluviales et, pour la CCLLA de 50.43% pour les eaux usées. Elle a été établie à partir de l'estimation phase PRO des travaux.

Les montants prévisionnels pour l'opération sont les suivants :

- | | |
|---|-----------------|
| - Etudes préliminaires : | 15 265,00 € HT |
| - Travaux Eaux usées : | 205 250,00 € HT |
| - Travaux Eaux pluviales : | 201 750,00 € HT |
| - Travaux préparatoires et travaux divers de finition : | 137 550,00 € HT |
| - Essais de réception (ITV/Etanchéité/Compactage...) : | 21 800,00 € HT |

Le montant prévisionnel pour chacun des budgets sera le suivant :

- | | |
|---|-----------------------|
| - Budget général de la commune de Terranjou : 288 306,56 € HT | soit 345 967,87 € TTC |
| - Budget assainissement de la CCLLA : 293 308,44 € HT | soit 351 970,13 € TTC |

La consultation des entreprises doit avoir lieu dans le premier trimestre 2023, l'opération de travaux prévue ayant une durée de 6 mois, il conviendra alors d'actualiser le montant des travaux et la clé de répartition au prorata des montants de travaux entre la commune et la CCLLA pour les frais communs, ainsi que le planning de reversement des sommes par la commune de Terranjou.

Les versements sont prévus de s'effectuer comme suit :

- un 1^{er} versement de 167 831,73 € TTC le 1^{er} juin 2023 (correspondant approximativement à 50% de l'opération)
- le solde de l'opération d'un montant prévisionnel de 178 136,14 € TTC à la remise des ouvrages.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance en vigueur et la répartition des compétences entre la commune de Terranjou et la CCLLA ;

Vu La loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 – article 2-II, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu le chiffrage du maître d'œuvre en phase projet ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour des travaux dont l'objet est de renouveler simultanément les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur la rue Rabelais et les rues annexe sur la commune déléguée de Martigné-Briand ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE les montants de principe de la co-maitrise d'ouvrage pour des travaux de renouvellement des conduites eaux usées et eaux pluviales sur la commune de Terranjou ;
- AUTORISE le Maire ou son premier adjoint à signer la convention jointe à la présente délibération et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Fait à Terranjou, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance,



Jean-Louis GARREAU

Pour le Maire empêché,



Maryvonne MARTIN, 1^{ère} Adjointe

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 février 2023

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	23	27
Date de convocation		Date Affichage
07/02/2023		20/02/2023
Séance ordinaire		

Le treize février deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Maryvonne MARTIN, 1^{ère} adjointe ; Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire étant empêché.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis GARREAU

Etaient présents : CARON Sylvie, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MARTIN Sébastien, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, ROCHER Ginette, ROUCHER Bertrand, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas, TURMEAU Yannick.

Absents excusés :

BOUTRY Véronique, excusée a donné pouvoir à GENDRONNEAU Thierry,
COCHARD Jean-Pierre, excusé,
GORIN Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à TESSIER – BEAUMONT Cindy,
JOSELON Ingrid, excusée, a donné pouvoir à ROULET Jean-Louis,
RICHARD Mauricette ; excusée, a donné pouvoir à MARTIN Maryvonne,

2023-02-019	URBANISME – OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - La Halte du Cœur
-------------	---

Lors de sa réunion du 19 janvier 2023, les membres du CCAS ont examiné la demande de l'association « La Halte du Cœur » de bénéficier d'un emplacement de stationnement sur Martigné-Briand. Jusqu'à présent cette association effectuait des haltes place de l'Union, à Notre Dame d-Allençon, et ce depuis 1995, mais cela ne sera plus possible au regard des projets communaux sur cette place.

Les membres du CCAS ont validé le principe d'un arrêt au regard des besoins des habitants de Terranjou étant entendu que le rayonnement du stationnement de la Halte du Cœur touche un public beaucoup plus vaste que celui du territoire.

La Halte du Cœur est une association d'aide alimentaire rassemblant des hommes et des femmes, salariés ou bénévoles, qui œuvrent pour garantir à leurs bénéficiaires une qualité de service dans les colis alimentaires qu'ils préparent, tout en apportant aux entreprises, agriculteurs, industriels

agroalimentaires une prestation pour les accompagner dans leur démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et leur souhait de faire des dons alimentaires.

Le colis alimentaire qui est remis aux bénéficiaires est, aux 3/4, composé de denrées collectées gratuitement auprès des partenaires industriels du secteur agroalimentaire de l'association. Ces dons sont complétés par l'achat de près de 300 tonnes de denrées alimentaires par an (du sec au surgelé).

Les denrées collectées sont propres à la consommation mais refusées au niveau des circuits classiques de distribution (DLC courte, défaut d'emballage, déstockage, invendus, fins de série, ...).

Il est présenté à l'assemblée un projet de convention dite de « partenariat » qui permettrait à l'association de stationner sur Martigné- Briand pour une durée d'un an renouvelable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat avec la HALTE DU CŒUR,
AUTORISE Le Maire ou la première adjointe à signer cette convention

Fait à Terranjou, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance,



Jean-Louis GARREAU

Pour le Maire empêché,



Maryvonne MARTIN, 1^{ère} Adjointe